

Adhérent.e

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Producteurs :

Jean-Marc GAILLARD
Dominique GAILLARD
110 route royale
78580 Les Alluets-le-Roi
www.maisongaillard.fr

Engagements de l'adhérent.e :

- pré-financer la production,
- assurer au moins 4 permanences de distribution dans l'année
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux assemblées générales

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- préparer les quantités de prunes selon les quantités demandées à une date fixée d'un commun accord :
 - 1 ou 2 distributions de 1 kg de prunes chacune à 6,80€/kg :
 - 1^{ère} distribution : 1 kg réparti entre Mirabelle et Reine-Claude dorée,
 - 2^{ème} distribution : 1 kg Reine-Claude de Chambourcy.
- être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **1 ou 2 distributions** qui auront lieu les semaines 34 et 36 aux dates suivantes : **mardi 22 août 2023 et mardi 5 septembre 2023.**

Choix de la formule & Modalité de paiement

Dans le tableau ci-dessous « total bq » représente le nombre total de barquettes distribuées.

	Nombre de paniers de 1 kg	Prix panier	Total	
1^{ère} distribution mardi 22 août	<input type="text"/>	x 6,80 €	= <input type="text"/> €	← 1 ^{er} chèque
2^{ème} distribution mardi 5 septembre	<input type="text"/>	x 6,80 €	= <input type="text"/> €	← 2 ^{ème} chèque

Les chèques sont établis à l'ordre de MAISON GAILLARD

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu le mardi de 18h30 à 20h15 à la ferme urbaine Wangari Maathai, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire conformément à la charte des Amap.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Contact

AMAP Le Miam	Héloïse + Iona : fruits@lemiam.org
--------------	---

Fait en **1 exemplaire**, le / / 2023 à

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
<input type="text"/>	Dominique GAILLARD

Contrat à renvoyer à : fruits@lemiam.org